

Consulat Général de France à Tananarive

Demande de Visa de long séjour « VISITEUR »

(Ce visa n'autorise pas à travailler et à étudier en France)

- Frais de dossier: voir notice frais de dossier (se munir du montant exact).
- La comparution personnelle est obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait du visa.
- La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa. En outre, des documents supplémentaires à la liste ci-dessous pourraient être demandés.
- Toutes les photocopies doivent être présentées **au format A4 et sans agrafes**

Rendez-vous par téléphone au 089100 au moins 4 semaines avant le départ

Liste des documents triés dans l'ordre suivant :

1	Un formulaire de demande de visa de long séjour dûment rempli et signé : seul le formulaire Schengen dernière version sera accepté (en téléchargement sur le site www.ambafrance-mada.org)
2	<u>Original + 1 Photocopie</u> : Passeport électronique unipersonnel ayant encore au minimum 1 an de validité + photocopies des 5 premières pages et de celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa et les cachets d'entrée et de sortie du territoire français.
3	2 photographies d'identité <u>récentes en couleurs sur fond blanc</u> : 3,5*4,5 cm, dont une doit être collée sur le formulaire
4	<u>Original + Photocopie</u> : Situation personnelle <u>Pour les personnes mariées, divorcées ou veuves</u> : présentation du livret de famille original + photocopie avec, le cas échéant, les pages concernant les enfants dans le dossier <u>Pour les célibataires</u> : acte de naissance traduit en français et ceux des enfants s'il y a lieu ; <u>Pour les enfants mineurs</u> : autorisation parentale du père <u>et</u> de la mère (signatures légalisées) et copie intégrale de l'acte de naissance ou du livret de famille prouvant la filiation + certificat scolaire (année en cours) et, si le visa est sollicité pendant l'été, la réinscription pour l'année scolaire suivante
5	<u>Original + Photocopie</u> : Lettre de motivation précisant les raisons pour lesquelles le visa est demandé ainsi que les conditions du long séjour projeté en France (durée, ressources, conditions de logement, existence d'un lien familial ou privé en France, couverture médicale).
6	Engagement à n'exercer aucune activité professionnelle salariée soumise à autorisation de travail, sous forme d'attestation sur l'honneur signée par le demandeur.
7	Justificatifs de l'hébergement : - Si le demandeur est propriétaire ou locataire en France : bail ou titre de propriété à son nom - S'il est hébergé : lettre d'attestation de l'hébergeant (joindre copie de la carte d'identité ou titre de séjour) accompagnée d'un justificatif de domicile (copie d'un titre de propriété à son nom ou contrat de location...).
8	Justificatifs des ressources financières régulières et suffisantes pour la durée du séjour : - carte bancaire internationale avec relevés de compte à l'appui, 3 derniers bulletins de salaires ou de pensions, devises - ou prise en charge par une personne résidant en France (copie des documents prouvant son niveau de ressources : dernier avis d'imposition, 3 derniers bulletins de salaire, titre de propriété, relevés de comptes bancaires...)
9	Assurance médicale couvrant la durée du séjour .

N.B. : Cette catégorie de visa nécessite un **délai d'instruction d'environ 4 semaines**.